



Compromis de vente non respecte par vendeur

Par **Christophe37**, le **23/07/2010** à **16:44**

Bonjour,

nous avons signé fin avril 2010 un compromis de vente chez notaire pour une maison avec studio au dessus du garage. Dans ce compromis nous avons fait ajouter je cite "le vendeur s'engage à faire réaliser les travaux de réfection complète du studio au dessus du garage au plus tard le jour de signature de l'acte de vente". Suite à un dégâts des eaux le vendeur nous avait promis de refaire le studio.

Il a été marqué que la signature de l'acte authentique aura lieu au plus tard le 20 juillet 2010. Le rendez-vous a été décalé par le notaire au 23 juillet car pb de planning entre le notaire et son assistante.

Nous sommes allé chez le notaire le 23 juillet pour donner le chèque de banque mais nous avons refuser de signer l'acte définitif étant donné que les travaux ne sont pas terminés (velux cassé et les murs n'ont pas été repeints).

Le Vendeur est prêt à s'engager à changer le velux via son assurance mais n'est pas d'accord pour prendre en charge les peintures qui étaient pourtant prévues. Des plaques de placo ont même été remises sans peinture. Son excuse est que son assurance n'a pas pris en charge les peintures il ne les a donc pas fait faire or il ne nous a jamais prévenu de cela nous l'avons découvert à la visite juste avant la vente.

Nous sommes vendredi 23 juillet et avons pris avec mon amie 2 semaines de vacances à partir de lundi prochain car nous avons prévu des travaux de rénovations. Du coup nous ne pourrons rien commencer. Nous avons essayé de trouver un arrangement en demandant une moins value de 1000€ mais le vendeur ne veut rien lâcher. Pouvons nous obliger la fin des travaux et demander des dommages et intérêts pour chaque jour dépassant la date à laquelle nous aurions dû signer? Vers qui se tourner? comment faire?

En vous remerciant par avance pour vos réponses qui j'espère nous aiderons.